

# METTRE A JOUR STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

o 2 mercredis soirs de 18h30 à 21h30

## Objectifs

- Comprendre l'intérêt d'avoir des statuts cohérents avec le fonctionnement actuel de l'association**
- Connaître les points de vigilance et avoir des éléments pour modifier des statuts**

## Dates

mercredi 25 janvier

mercredi 8 février

## Lieu

A définir selon la provenance des personnes qui s'inscriront.

## Coût

Forfait de 15 € par personne.

## Intervenante

- Myriam Tierce-Monier, Conseil en formation et communication

## Participants

Cette formation s'adresse aux présidents/présidentes, membres du Bureau ou d'une commission Vie associative qui ont en projet une mise à jour de statuts ou de règlement intérieur dans leur association.

Effectif minimum : 8 personnes.

Effectif maximum : 15 personnes.

## Inscription

Utiliser le bulletin d'inscription joint à ce dossier.

Il peut aussi être téléchargé sur le site de la Fédération :

[www.centres-sociaux-rhone.com](http://www.centres-sociaux-rhone.com)

## Programme

voir au verso

# PROGRAMME - Mettre à jour statuts et règlement intérieur

La loi 1901 ne comporte aucune disposition réglementant le fonctionnement interne d'une association. Cela signifie que, sauf exception, les associations bénéficient d'une grande liberté pour rédiger leurs statuts. Ils doivent cependant être établis avec réflexion car, une fois adoptés, ils s'imposeront aux membres avec la même force qu'une loi.

Rédiger les statuts devient alors l'occasion de travailler sur la gouvernance associative, de réfléchir sur le pacte social qui lie les membres dans un objectif commun, conséquence ou condition d'élaboration de projet associatif lui-même.

## 1/ Une association... comment ça fonctionne ?

La loi 1901

Les textes qui régissent le fonctionnement de votre association : statuts & règlement intérieur de la vie associative

Les instances de l'association

La gouvernance associative

## 2/Rédiger des statuts (1)

Objet social - valeurs

Composition de l'association

Conditions d'adhésion- notion de membre  
- perte de la qualité de membre

Ressources de l'association

Assemblées générales : différents types  
d'AG / pouvoirs, qui participe à l'AG ?  
qui convoque l'AG ? comment ?

Conditions de déroulement d'une AG.

Non respect des règles statutaires

Délégation de pouvoirs

## 3/Rédiger des statuts (2)

Organes de gouvernance :

. le Conseil d'administration - désignation  
des administrateurs- durée des mandats  
. le Bureau ou comité de présidence :  
composition, rôle, pouvoirs de ses  
membres

Obligations légales – obligations statutaires

Registre spécial, registre des délibérations, procès-verbaux